



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des services et/ou produits proposés à la vente par la société WEB EXPERTS.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou un produit de la société WEB EXPERTS emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Celles-ci sont accessibles à tout moment en ligne, sur le site Internet www.prospectio.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

Tous les services proposés par WEB EXPERTS sont décrits sur le site Internet www.prospectio.fr.

ARTICLE 2 – LICENCE

WEB EXPERTS dans le cadre de la commercialisation de sa base Prospectio.fr, concède au Client les droits ci-après énumérés sur le fichier commandé, mentionné dans l'offre choisie :

- Le droit non exclusif, personnel, incessible et non transférable, sous réserve, en cas de sous-traitance, du respect des clauses prévues à l'Article 3, de reproduire le fichier commandé sur le traitement désigné et uniquement sur ce traitement.
- Toute autre utilisation du fichier d'adresses commandé, notamment pour l'édition d'annuaires (sur quelques supports que ce soit, papier, en ligne, ...) ou de listes, et/ou le courtage d'adresses brutes, et/ou la commercialisation de produits différents des produits finaux est interdite.
- WEB EXPERTS ne concède au Client aucun droit autre que ceux expressément visés à l'Article 2 alinéa 2 et se réserve, notamment, l'intégralité des droits d'adaptation, d'arrangement et de toute autre transformation du fichier.

Les droits concédés ne portent que sur la ou les utilisations mentionnées. Toute modification dans ces utilisations doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 3 – UTILISATION DU FICHER D'ADRESSES POSTALES ET/OU TEL. FIXES

L'utilisation des informations du fichier n'est possible que dans le cadre d'une licence de droit d'usage et que sur la réalisation de campagnes publicitaires propres au Client, à l'exclusion de toute autre utilisation. La notion de campagne publicitaire s'entend de moyen de prospection, tels que le publipostage, marketing téléphonique. Il est rappelé que l'ordonnance n°2001-670 du 25 juillet 2001 interdit la prospection directe par automates d'appels ou par envoi de télécopie à tout utilisateur d'un réseau de télécommunications qui n'a pas exprimé son consentement à recevoir de tels appels. De même, toute communication à des tiers, à titre onéreux ou gracieux, telle que la vente, cession, échange, prêt et de manière générale, ainsi que toute opération ayant pour objet de transférer à des tiers tout ou partie du fichier est interdite. L'utilisation du fichier doit être conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable, notamment à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, aux dispositions législatives et réglementaires concernant la protection juridique des bases de données (loi du 1 juillet 1998, ordonnance n°2001-670 du 25 juillet 2001), aux recommandations du Syndicat National, et ne doit pas nuire à l'image de la société WEB EXPERTS et être exclusivement



réservée à la réalisation de campagnes propres au Client. Dans le cas contraire, WEB EXPERTS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande.

ARTICLE 4 – REMISE & LIVRAISON

Le Client pourra télécharger son fichier sous forme de fichier Excel ou csv en se connectant directement à son Espace Client.

ARTICLE 5 – QUALITÉ ET CHOIX DES FICHIERS

WEB EXPERTS apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe. Le choix du fichier est effectué soit par le Client sur le site www.prospectio.fr ou avec l'aide d'un conseiller, sur la base des critères disponibles dans les bases WEB EXPERTS. Le Client est supposé disposer de l'ensemble des compétences nécessaires pour apprécier l'adéquation de ce fichier aux destinataires, compte tenu de son message et de son utilisation. En aucun cas la responsabilité de WEB EXPERTS ne pourra être recherchée pour le choix de sélections, l'adéquation des fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client.

ARTICLE 6 – COMMERCIALISATION DES DONNÉES INSEE

WEB EXPERTS rediffuse les données SIRENE conformément à la licence de type "Licence ouverte". Pour plus d'information, les professionnels peuvent consulter le site officiel <https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>.

L'utilisateur final des données SIRENE ne bénéficie que d'un droit d'usage, incessible et personnel, à l'exclusion de toute utilisation ou tout retraitement à des fins commerciales. WEB EXPERTS s'engage à procéder à la mise à jour des données du répertoire SIRENE dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur livraison par l'INSEE. Les conditions générales afférant à la fourniture de données SIRENE peuvent être obtenues sur simple demande auprès de l'INSEE ou de WEB EXPERTS.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les tarifs, en vigueur, sont exprimés en euros hors taxe (HT) avec de la TVA à 20 %.

Les tarifs des prestations, abonnements et surcoût de paiement par échéance, sont consultables à tout moment sur simple demande auprès de WEB EXPERTS.

ARTICLE 8 – GARANTIES

Les fichiers issus de la base Prospectio.fr et utilisés dans le cadre des présentes sont soumis aux qualités d'usage dans la profession de la communication directe. Toutefois WEB EXPERTS ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, que les messages envoyés à partir du fichier commandé seront lus par les destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part. Les quantités d'adresses mises à disposition selon des spécifications fixées dans les présentes conditions, correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins dix pour cent. Par conséquent, le Client supporte sans aucun recours contre WEB EXPERTS tout écart inférieur à dix pour cent. La facturation finale tiendra compte de la quantité réellement livrée et aucune



modification de prix ne peut être demandée par le Client lorsque la tolérance sus visée est respectée. Les retours postaux PND (plis non distribués) ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent dix pour cent des adresses louées, que dans le cas de leur utilisation dans le mois suivant leur livraison et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans un délai d'un mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à WEB EXPERTS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par WEB EXPERTS au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à WEB EXPERTS, les NPAI dans les meilleurs délais, en tout état de cause, dans le délai de trois mois à compter de la date de livraison des adresses. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement des dites adresses.

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique qui permet aux consommateurs de ne plus être démarchés par un professionnel avec lequel ils n'ont pas de relation contractuelle conformément à la loi numéro 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Chaque professionnel qui effectue des opérations de démarchage téléphonique auprès des consommateurs, qui enrichit ou met à disposition d'autres professionnels un fichier de prospection commerciale doit saisir le service Bloctel. Il doit le faire avant toute campagne de prospection commerciale et au moins mensuellement lorsque la campagne dure plus de 30 jours. WEB EXPERTS rediffuse des numéros de téléphone d'établissements enregistrés dans le fichier SIRENE. Les établissements qui expriment leur souhait de ne plus apparaître dans le fichier SIRENE ne sont plus diffusés sur Prospectio.fr.

Si vous voulez faire face à tous les cas de contestation, vous devez conserver l'intégralité des fichiers que vous avez reçus de WEB EXPERTS jusqu'à extinction de la durée de prescription légale (5 ans), dans le respect des textes en vigueur et notamment de la réglementation concernant la protection des données à caractère personnel. Pour plus d'information, les professionnels peuvent consulter le site officiel <http://bloctel.gouv.fr>.

ARTICLE 9 – CONTENU DES MESSAGES

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des messages envoyés et des utilisations effectuées. Il en est ainsi tant du contenu informationnel que des conditions de délivrance des messages, notamment par téléphone, lettre ou télécopie. Le Client garantit que les messages ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, correspondant à une finalité économique, respectant les lois et les règlements en vigueur. WEB EXPERTS pourra refuser d'exécuter la commande dès lors qu'elle jugerait que ce message est contraire aux dispositions du présent Contrat. Dans ce cas, la commande sera annulée. Des frais de dossier seront néanmoins facturés. En aucun cas la responsabilité de WEB EXPERTS ne peut être engagée en liaison avec les utilisations et les messages associés.

ARTICLE 10 – RÉGLEMENTATION

Il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires, eu égard à l'utilisation du fichier. WEB EXPERTS déclare que les fichiers commercialisés ont fait l'objet de



déclarations à la Commission Nationale Informatique et Libertés en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de ses obligations, les parties conviennent que WEB EXPERTS est soumise à une obligation de moyens. En tout état de cause, la responsabilité de WEB EXPERTS est limitée à la fourniture d'adresses de remplacement. Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage du fichier. Il est rappelé que le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du contenu des messages diffusés. Le Client garantit WEB EXPERTS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de WEB EXPERTS du fait du contenu du message. Le Client s'oblige à indemniser WEB EXPERTS de l'intégralité du montant des dommages-intérêts ou amendes auxquelles WEB EXPERTS serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels WEB EXPERTS aurait dû s'exposer. En aucun cas, WEB EXPERTS n'est responsable des préjudices indirects, tel que les préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de messages publicitaires. La responsabilité de WEB EXPERTS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à WEB EXPERTS, du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de WEB EXPERTS.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litiges qui pourraient naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Nantes.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

Résiliation pour manquement :

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation de plein droit du Contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Résiliation avant la date d'échéance :

En cas de résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, tous les paiements effectués par le client resteront acquis à WEB EXPERTS, le client paiera toutes les prestations effectuées jusque et y compris la date d'effet de la résiliation et rachètera le cas échéant tous les produits souscrits par WEB EXPERTS préalablement à la date de résiliation.

Clause résolutoire :

À défaut de paiement d'une facture à son échéance, WEB EXPERTS adresse au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution par le Client de son obligation, dans le délai de 15 jours suivant l'envoi de cette mise en demeure, la vente est résolue de plein droit s'il plaît à WEB EXPERTS.



Clause de déchéance du terme :

Il est expressément convenu que dans le cas où WEB EXPERTS aurait consenti des paiements fractionnés au client, à défaut d'un seul paiement le jour même de son échéance, en principal et intérêts, le montant principal du solde du prix de la vente ou du contrat et des intérêts courus deviendra immédiatement et de plein droit exigible si bon semble à WEB EXPERTS, 15 jours après une simple mise en demeure de payer restée vaine et contenant déclaration par WEB EXPERTS d'user de la présente clause, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire. En cas de défaut d'un seul paiement sur un contrat, WEB EXPERTS se réserve le droit de résilier de plein droit tout ou partie de tous les contrats en cours conclus avec le client, sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données diffusées par WEB EXPERTS sont constituées uniquement d'informations accessibles publiquement. Les données à caractère personnel font l'objet d'une déclaration à la CNIL conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004. Il appartient au Client de disposer des autorisations administratives requises pour la collecte et le traitement des données nominatives faisant suite aux réponses des destinataires à l'envoi des emails. Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données. Il est entendu que l'envoi des emails sans le consentement des Destinataires est strictement limité aux emails adressés aux personnes physiques à leur adresse professionnelle au titre de la fonction qu'elles exercent conformément à la décision de la CNIL n°2005-47 du 22 mars 2005, dans la mesure où ledit envoi respecte les dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.